



Procès-Verbal de la Réunion du Bureau Exceptionnel du 20 Février 2026

Présents	ALLAIN Philippe, CHARONNAT Laurence, DEWISE Bruno, GATEFAIT Thierry, GUÉRESSE Alain, LAMBOUR Sophie, PARFAIT Véronique, SILACTCHOM Joseph, SIMON Pascale.
Excusés	BREMENT Cédric, GIRARD Elodie
Invités	FOURNIER Bernard

Ordre du jour

1 - Offre d'achat des locaux actuels du Comité par un promoteur

Explications

Réponses aux questions des Membres du Bureau

2 - Vote des Membres du Bureau sur la suite à donner

Ce Bureau se déroule en Visio Conférence



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire
02 51 85 06 00 - contact@loireatlantiquebasketball.org





1 – Offre d'achat des locaux actuels du Comité par un promoteur

Alain GUÉRESSE informe le Bureau de la réception d'une offre d'achat concernant les locaux actuels du Comité et en présente les principales modalités.

- Le mandat confié à l'agent immobilier prévoit un prix de vente de 950 k€ net vendeur.
- Le bien est actuellement proposé à la vente au prix de 997,5 k€, incluant la commission de l'agent immobilier.
- Une offre d'achat conforme au mandat, soit 950 k€ net vendeur, a été transmise par un promoteur immobilier.
- Ce promoteur souhaite rester anonyme jusqu'à la signature de la promesse de vente, prévue en mars 2026.

Planning prévisionnel

- Signature de la promesse de vente : **mars 2026**
- Dépôt du permis de construire : **septembre 2026**
- Signature du contrat de réservation : **décembre 2026**
- Obtention du permis de construire : **janvier 2027**
- Purge du permis de construire : **avril 2027**
- Acte définitif et paiement : **juin 2027**

Le déménagement du Comité à La Chapelle-sur-Erdre étant prévu pour décembre 2026, les locaux actuels de Sainte-Luce-sur-Loire pourraient donc rester inoccupés entre janvier et juin 2027.

Afin de prévenir tout risque d'occupation illégale durant cette période, il a été demandé d'insérer dans la promesse de vente une clause imposant à l'acquéreur la prise en charge de la sécurisation des locaux, celui-ci assumant l'entière responsabilité, sans recours, en cas d'occupation illicite.

Aucune question n'étant soulevée par les membres du Bureau, Alain GUÉRESSE propose de passer au vote.

2 – Vote des membres du Bureau sur la suite à donner

Alain GUÉRESSE soumet au vote la question suivante :

« Donnons-nous une suite favorable à l'offre d'achat de 950 k€ net vendeur pour la vente des locaux actuels du Comité situés à Sainte-Luce-sur-Loire ? »

Résultats du vote :

- Abstention : **0**
- Contre : **0**
- Pour : **9**





***Le Bureau approuve à l'unanimité la poursuite de la transaction.
Monsieur Alain GUÉRESSE est ainsi autorisé à signer la promesse de vente avec le promoteur.***

Le Président du Comité Départemental,

Alain GUÉRESSE

Le Secrétaire Général,

Bruno DEVISE